

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les travaux de rénovation des parkings rue du 11 Novembre par l'entreprise COLAS – 3  
rue Louis Lumière – 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et  
prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit sur le parking de la salle des sports Albert Camus et  
sur le parking des logements de fonction du Collège Albert Camus du **Lundi 4 Septembre  
2023 au Mercredi 6 Septembre 2023 inclus**.

**Article 2** : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par le demandeur.

**Article 3** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 31 Août 2023

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
le **31 AOUT 2023**